

**2014-09-140-DR/FIN**

**nomenclature: 7.3.5**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2014**

### **OBJET : GARANTIE D'EMPRUNT : LE COL – PROGRAMME GOYA 2**

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois septembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

### **PRESENTS**

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme SAINT-AUBIN, Mme MONTAUCET, Mme BIRLES, M. LAURENT, M. DUBUS, Mme CAMBRONERO, M. GARANS, M. COUTIER, M. SALLABERRY, Mme DESTOUESSE, Mme CORRIHONS, Mme PICAT, Mme MOUNIER, Mme BISBAU, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, M. ROBLES, Mme FAURE, M. POULAERT, Mme DELAVENNE

### **EXCUSES**

M. AJA,	procuration à	M. DUBERT
M. LECERF	procuration à	M. HERVELIN
M. CLAVERIE	procuration à	Mme DELAVENNE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 30

Nombre de pouvoirs: 3

Nombre de votants : 33



**2014-09-140-DR/FIN- GARANTIE D'EMPRUNT : LE COL – PROGRAMME GOYA 2**

\* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALPI)

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121.29, L2252-1 et L2252-2

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu le décret n° 88-366 du 18 avril 1988, relatif aux modalités d'octroi par les régions, départements et communes de leur garantie ou de leur caution pour les emprunts contractés par de personnes de droit privé,

Vu la délibération n° 2005-07-122 DGS du 21 juillet 2005, approuvant les termes de la convention entre le Foyer des Jeunes Travailleurs Tarnosiens, la Commune de Tarnos et la Communauté de Communes du Seignanx, visant à améliorer la satisfaction des besoins en logements locatifs pour les personnes les plus défavorisées et plus particulièrement les jeunes

Vu le permis de construire n°40 312 12D0022 accordé le 22 août 2012 à la SA COOP HLM LE COL pour la construction de 8 logements locatifs sociaux sur le bien cadastrée AK 430 et AK 517 sis 6 rue Francisco Goya,

Vu la demande du COL en date du 29 avril 2014 informant la Commune de l'obtention d'un prêt complémentaire auprès du CILSO (comité interprofessionnel du logement du sud-ouest)

**DELIBERE**

**ANNULE et REMPLACE** la délibération n° 2014-07-114-DR/FIN en date du 10 juillet 2014

**ACCORDE** sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 449 783 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce Prêt est destiné à financer la construction de 8 logements locatifs sociaux programme « GOYA 2 » située 6, Rue Francisco Goya à Tarnos.

**DIT QUE** les caractéristiques financières du prêt sont les suivantes :

<b>Ligne du Prêt : 1</b>	PLAI
<b>Montant :</b>	303 860 euros
<b>-Durée de la phase de préfinancement:</b>	de 3 à 12 mois
<b>-Durée de la phase d'amortissement :</b>	40 ans
<b>Périodicité des échéances :</b>	Annuelle
<b>Index :</b>	<b>Livret A</b>
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel :</b>	<b>Taux du Livret A</b> en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt – <b>0.20 %</b> <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.</i>
<b>Profil d'amortissement :</b>	<b>Amortissement déduit avec intérêts différés :</b> <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
<b>Modalité de révision :</b>	Double révisabilité limitée (DL)
<b>Taux de progressivité des échéances :</b>	de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date



	d'effet du <b>Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A)</b> <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i>
--	---

<b>Ligne du Prêt : 2</b>	PLAI Foncier
<b>Montant :</b>	145 923 euros
<b>-Durée de la phase de préfinancement:</b>	de 3 à 12 mois
<b>-Durée de la phase d'amortissement :</b>	50 ans
<b>Périodicité des échéances :</b>	Annuelle
<b>Index :</b>	<b>Livret A</b>
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel :</b>	<b>Taux du Livret A</b> en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt – <b>0.20 %</b> <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.</i>
<b>Profil d'amortissement :</b>	<b>Amortissement déduit avec intérêts différés :</b> <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
<b>Modalité de révision :</b>	Double révisabilité limitée (DL)
<b>Taux de progressivité des échéances :</b>	de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i>

**DIT QUE** la garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**S'ENGAGE** pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

**AUTORISE** le Maire à intervenir au Contrat de Prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Emprunteur.

**Vote: 33**

**Pour: 33**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 24 septembre 2014

Le Maire

